

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence : 491/25	
29 IIIII. 2025	
A traiter par	
Copie à	

N°2675
Entrée le 28.07.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 28.07.2025
Chambre des Députés



Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

« L'hebdomadaire « Lëtzebuerger Bauer », organe de presse de la Centrale paysanne, vient de suggérer récemment la création d'un ministère unique regroupant à la fois l'agriculture et l'environnement. Dans un article récent, l'éditorialiste a développé en effet tout un argumentaire qui plaide clairement en faveur d'une fusion des deux ministères. Il estime entre autre qu'une telle opération assurerait davantage de sécurité en matière de planification et conduirait à une coordination meilleure des différents travaux ou projets voire à une solution plus rapide des problèmes qui se posent dans les deux domaines.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

- Madame la Ministre et Monsieur le Ministre partagent-ils l'avis de l'hebdomadaire « Lëtzebuerger Bauer »?
- Madame la Ministre et Monsieur le Ministre sont-ils d'avis qu'à l'avenir - et au vu des défis actuels et futurs à relever - une telle fusion pourrait améliorer la coordination des différents chantiers concernant les domaines de l'agriculture et de l'environnement tout en réduisant voire évitant les conflits d'intérêt potentiels ?
- Dans les entretiens menés avec les responsables de la Centrale paysanne, Madame la Ministre a-t-elle déjà évoqué voire discuté l'opportunité d'une telle fusion ?
- Serait-il envisagé, comme le laisse penser l'éditorialiste de l'hebdomadaire en question, de procéder à un éventuel remaniement au sein du gouvernement afin de fusionner les deux ministères pendant cette législature ?

- Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils fournir des informations concernant la communication et les échanges de vue entre les deux ministères depuis début l'an 2024 ? Peut-on constater une véritable amélioration de la concertation entre les deux ministères au bénéfice et de l'agriculture et de la nature ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Luc EMERING
Député



Réponse commune de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°2675 du 28 juillet 2025 des honorables Députés André Bauler et Luc Emering

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre partagent-ils l'avis de l'hebdomadaire «Lëtzebuurger Bauer »?

L'éditorial auquel vous faites référence relève de la liberté d'expression journalistique, que nous ne commentons pas.

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre sont-ils d'avis qu'à l'avenir - et au vu des défis actuels et futurs à relever - une telle fusion pourrait améliorer la coordination des différents chantiers concernant les domaines de l'agriculture et de l'environnement tout en réduisant voire évitant les conflits d'intérêt potentiels ?

Serait-il envisagé, comme le laisse penser l'éditorialiste de l'hebdomadaire en question, de procéder à un éventuel remaniement au sein du gouvernement afin de fusionner les deux ministères pendant cette législature ?

Un remaniement ministériel en ce sens n'est pas à l'ordre du jour de cette législature.

Je renvoie les honorables députés à l'accord de coalition conclu entre le CSV et le DP, ainsi qu'à la formation du gouvernement, convenue conjointement, avec la répartition correspondante des départements ministériels.

Dans les entretiens menés avec les responsables de la Centrale paysanne, Madame la Ministre a-t-elle déjà évoqué voire discuté l'opportunité d'une telle fusion ?

Non.

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils fournir des informations concernant la communication et les échanges de vue entre les deux ministères depuis début l'an 2024 ? Peut-on constater une véritable amélioration de la concertation entre les deux ministères au bénéfice et de l'agriculture et de la nature ? »

Les deux ministères entretiennent des échanges réguliers et constructifs, tant au niveau ministériel qu'au niveau des services et des administrations.

Luxembourg, le 3 septembre 2025
La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN